

Département du Doubs

**Arrondissement de
BESANCON****Canton de Besançon 1**

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
03/12/2025 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

**Commune de FRANOIS
Code Postal 25770
Bureau Distributeur FRANOIS**

N°2025/067**EXTRAIT****Du registre des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 08/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de décembre le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Présents : 19

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, DUBOIS, BORRINI, PRALON, SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, LORY, DUMORTIER, HOUSSIN, PONS, LAPOUGE.

Procurations de vote : 0

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RPQS) D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2024

Rapporteur : Damien LAPOUGE

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Les RPQS d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif 2024 présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 25 septembre 2025 ont été adoptés à l'unanimité.

La CCSPL, réunie le 3 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Franois pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
- *Adopte les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif de la commune de Franois pour l'année 2024. Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.*
- *Décide de mettre en ligne les rapports sur le site internet de la commune*

Fait et délibéré, le 8 décembre 2025

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

